

RAPPORT FINAL DU JURY

Concours de projets d'architecture
pour la réalisation
de logements
Les Monnaies à Château-d'Oex

TABLE DES MATIÈRES

1	Procédure (extraits).....	- 3 -
1.1	Préambule.....	- 3 -
1.2	Maître de l'ouvrage et organisateur.....	- 3 -
1.3	Forme de mise en concurrence.....	- 3 -
2	Clauses relatives au déroulement du concours (extraits).....	- 3 -
2.1	Maître de l'ouvrage.....	- 3 -
2.2	Organisation et secrétariat du concours.....	- 3 -
2.3	Genre de concours et type de procédure.....	- 3 -
2.4	Reconnaissances des conditions du concours.....	- 3 -
2.5	Questions et réponses.....	- 4 -
2.6	Critères de jugement.....	- 4 -
2.7	Intention du maître de l'ouvrage quant à la recommandation du jury.....	- 4 -
2.8	Jury.....	- 5 -
3	Cahier des charges.....	- 5 -
3.1	Terrain.....	- 5 -
4	Programme.....	- 6 -
5	Projets remis.....	- 6 -
6	Examen préalable.....	- 6 -
7	Jugement.....	- 7 -
7.1	Projets éliminés au premier tour.....	- 8 -
7.2	Projets éliminés au deuxième tour.....	- 8 -
7.3	Tour de repêchage.....	- 8 -
7.4	Troisième tour.....	- 9 -
8	Classement et prix.....	- 9 -
9	Recommandation du jury.....	- 9 -
10	Approbation du rapport.....	- 10 -
11	Levé de l'anonymat.....	- 11 -
11.1	Projets classés.....	- 11 -
11.2	Projets non classés.....	- 13 -
12	Critiques des projets classés et présentations des projets.....	- 20 -
12.1	Projets classés.....	- 20 -
12.2	Projets non classés.....	- 49 -

1 PROCÉDURE (EXTRAITS)

1.1 *Préambule*

L'ECA propriétaire de la parcelle n°812 de la commune de Château-d'Oex souhaite développer un ensemble d'habitations sur ce terrain de 3'557m². Le terrain est au bénéfice d'un Plan Partiel d'Affectation datant de 1979 approuvé en 1981.

La raréfaction du terrain et les conceptions actuelles en matière d'urbanisme, de même que les rendements attendus des ouvrages à louer plaident pour une densification accrue de la parcelle acquise. Dès lors l'ECA souhaite par le biais du concours valoriser sa propriété en fondant un nouveau Plan Partiel d'Affectation sur le résultat de la procédure ci-initiée. Une approche par une étude de faisabilité réalisée par le bureau Richter-Dahl Rocha & associés SA nous encourage à développer le projet en ce sens.

L'ECA envisage, en conséquence, la construction de logements à louer à des prix abordables pour la population de la Commune et des environs. Afin de favoriser les échanges et la convivialité de l'ensemble un local, mis à disposition de la Commune, sera aménagé afin de permettre l'accueil des jeunes après l'école ainsi que diverses activités de loisirs et de réunions compatibles avec le logement. Le bâtiment ECA n°508 abritant l'actuelle "La maison pour tous" est destiné à être démoli.

1.2 *Maître de l'ouvrage et organisateur*

L'ECA, propriétaire du terrain, est le Maître de l'ouvrage et l'organisateur du concours de projets.

1.3 *Forme de mise en concurrence*

Dans le but d'attribuer un mandat d'architecte, l'ECA a décidé d'organiser un "concours de projets" conformément au règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA n°142, édition 2009.

2 CLAUSES RELATIVES AU DÉROULEMENT DU CONCOURS (EXTRAITS)

2.1 *Maître de l'ouvrage*

L'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA), Avenue du Général-Guisan 56 à Pully, ouvre un concours d'architecture pour la construction de logements.

2.2 *Organisation et secrétariat du concours*

L'organisateur est l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA). L'adresse du secrétariat du concours est :

Etablissement Cantonal d'Assurance
Service Immobilier
Avenue Général-Guisan 56
1009 Pully
reanne.perey@eca-vaud.ch
Tél. 058. 721.23.19
Fax 058. 721.23.03

2.3 *Genre de concours et type de procédure*

Le présent concours est un concours de projets d'architecture, à un degré, en procédure ouverte, en conformité avec l'article 3.1.b du règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA n°142, édition 2009.

2.4 *Reconnaisances des conditions du concours*

La participation au concours implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du présent programme du concours et de celles du règlement SIA n°142, édition 2009.

2.5 Questions et réponses

Les questions et les réponses figurent sur un document annexe daté de juin 2014, celui-ci est disponible sur demande.

2.6 Critères de jugement

L'expression architecturale et le mode de construction sont libres et laissés à l'appréciation des candidats. Cependant, les critères économiques et la qualité architecturale seront déterminants afin de conserver au site sa qualité. Les conditions d'obtention du label Minergie ou toute solution apportant des conditions équivalentes ou supérieures sont demandées, le respect du cahier technique SIA 2018 éd. 2004 sur les actions sismiques est de rigueur. Le respect des prescriptions en vigueur en matière de prévention incendie est obligatoire selon les directives de l'AEAI.

Les critères de jugement sont les suivants :

1. l'intégration au site;
2. l'optimisation constructive;
3. l'apport de solutions s'inscrivant dans la recherche d'économies en matière d'énergie;
4. la réflexion sur la qualité des espaces, la typologie des appartements;
5. une attention particulière sera portée à la rentabilité de l'ouvrage.

L'ordre des critères établi ci-dessus ne constitue pas une hiérarchie d'importance.

2.7 Intention du maître de l'ouvrage quant à la recommandation du jury

Conformément à l'art. 22.3 du règlement SIA n°142, édition 2009, la réalisation de l'ouvrage sera confiée à l'auteur du projet recommandé par le jury. Au préalable le projet sera utilisé pour la légalisation d'un nouveau Plan Partiel Affectation ou Plan de Quartier, le lauréat sera mandaté pour l'établissement et le suivi de la procédure y relative. L'adjudicateur peut toutefois se libérer de la recommandation du jury en cas de justes motifs tels que, l'incapacité du lauréat à exécuter le marché, faillite, le dépassement des limites budgétaires, etc... . Le mandat d'architecte sera complet au sens du règlement SIA n°102, édition 2003. Le montant des honoraires sera déterminé en fonction du coût de l'ouvrage selon le règlement SIA n°102, édition 2003, avec les coefficients Z1, Z2 et autres, adaptés selon l'année en cours lors de l'exécution du mandat.

Au cas où le lauréat ne dispose pas de la capacité suffisante du point de vue technique et organisationnel ou de l'expérience suffisante pour l'exécution de l'ouvrage, le Maître de l'ouvrage se réserve le droit de lui imposer une collaboration avec un professionnel expérimenté, proposé par l'auteur, faisant l'objet d'une acceptation réciproque.

L'auteur du projet lauréat reste le bénéficiaire exclusif des droits d'auteur. Les documents des projets primés et mentionnés (maquettes et plans) deviennent propriétés de l'organisateur. Une publication des projets sera effectuée par l'organisateur avec la mention du nom des auteurs. Ceux-ci ne seront pas forcément consultés préalablement.

Le présent concours ne concerne que les prestations d'architecte. Les mandats d'ingénieurs civils, d'ingénieurs spécialisés CVSE et autres spécialistes seront attribués dans le cadre des procédures légales, avec la participation de l'architecte. Les prestations de l'architecte liées à la mise en marché public des mandataires spécialisés et des entreprises seront rétribuées de manière spécifique.

2.8 Jury

Président :	M. Jérôme Frachebourg	Directeur général ECA
Vice-président :	M. Jacques Richter	Architecte, Richter-Dahl Rocha
Membre non professionnel :	M. Eric Fatio	Conseiller municipal de la Commune de Château-d'Oex
Membres professionnels :	Mme Astrid Dettling Péléraux	Architecte, Dettling Péléraux Architectes
	M. Patrick Frasseren	Architecte, Expert cantonal ECA
Suppléants :	M. Cédric Schärer	Architecte, Personeni-Raffaele- Schärer
	M. Rémi Becker	Architecte
Spécialistes-conseil :	M. Pascal Rey	Expert immobilier CF Immobilier
	M. Daniel Schaer	Directeur financier ECA

3 CAHIER DES CHARGES

3.1 Terrain

Le périmètre du concours est délimité par la parcelle n°812 du cadastre de la commune de Château-d'Oex et propriété de l'ECA.

4 PROGRAMME

Voir programme du concours et point 2.6 (ci-avant).

5 PROJETS REMIS

41 projets ont été rendus au siège de l'ECA à Pully, à savoir :

N° de projet	Devise
Projet n°1	Découpage
Projet n°2	Continuum
Projet n°3	Jouir de la vallée
Projet n°4	Trois pour tous
Projet n°5	Phileas
Projet n°6	Riri Rira
Projet n°7	Daphnis & Chloé
Projet n°8	Jack et Jill
Projet n°9	Les villas qui regardent au Rocher du midi
Projet n°10	Mise à l'échelle
projet n°11	Kepla
projet n°12	Les mots et les choses
Projet n°13	Laitemaire, Rocher plat, Rocher du midi, trois maisons
Projet n°14	Le hameau des Monnaires
Projet n°15	Nova
Projet n°16	Laurel et Hardy
Projet n°17	Les trois maisonnées
Projet n°18	Pignons sur rue et ruisseau
Projet n°19	Nonna
Projet n°20	Le moulin
Projet n°21	Au coin du bois
Projet n°22	Panoramas
Projet n°23	Django
Projet n°24	XXXI
Projet n°25	Vis à vues
Projet n°26	Jules et Jim
Projet n°27	Altitude 933
Projet n°28	1001 Pattes
Projet n°29	Un dos tres
Projet n°30	Balthasar
Projet n°31	Tavaillon
projet n°32	Butterfly
Projet n°33	Slam
Projet n°34	Transition
Projet n°35	Mais où est Félix ?
Projet n°36	Refuges
Projet n°37	Ti amo
Projet n°38	Le village
Projet n°39	Duetto
Projet n°40	The kite runner
Projet n°41	Mon chevreuil

6 EXAMEN PRÉALABLE

M. Blaise Philippe Junod du bureau Atelier Commun a été mandaté afin de procéder à un examen préalable des projets. Ceci dans l'objectif de contrôler la recevabilité des projets rendus ainsi que d'en analyser le contenu, soit examen du respect du programme du concours et de la réglementation décrite dans le programme du concours.

7 JUGEMENT

La première journée de délibération du jury a eu lieu le mardi 5 novembre 2014. Les membres du jury ont été reçus à 08H30 ainsi que M. Blaise-Philippe Junod.

- Présentation du rapport technique par M. Blaise-Philippe Junod.
- 39 projets ont été reçus dans les délais, soit le 29 septembre 2014 à 17H00 au siège de l'ECA.
- Deux projets sont arrivés pour l'un le 30.09.2014 et pour l'autre le 10.10.2014, cependant ayant été postés le 29.09.2014. Le jury admet également les deux projets au jugement du concours (projet n°40 et projet n°41).
- Ainsi au total 41 projets sont admis au jugement, aucun élément déterminant non-conforme ou soulevant de problématique d'admission au jugement.

Le jury commence ses travaux de délibérations après avoir pris connaissance de l'analyse technique de l'ensemble des projets effectués par M: Blaise-Philippe Junod.

Malgré un certain nombre d'incohérence ou d'interprétation du règlement-programme par certains concurrents, le jury décide d'accepter l'ensemble des 41 projets au jugement.

Avant de procéder à un premier tour d'élimination. Les membres du jury prennent connaissance individuellement de l'ensemble des projets.

Préalablement, le Président du jury a rappelé les objectifs et les enjeux du concours ainsi que les critères de jugement qui doivent être pris en compte sans ordre prioritaire, selon l'art. 1.9 du règlement-programme, à savoir :

1. l'intégration au site;
2. l'optimisation constructive;
3. l'apport de solutions s'inscrivant dans la recherche d'économies en matière d'énergie;
4. la réflexion sur la qualité des espaces, la typologie des appartements;
5. une attention particulière sera portée à la rentabilité de l'ouvrage.

A l'issue de cette analyse, 13 projets sont éliminés au 1er tour.

Dans un second temps, le jury, réparti en 3 groupes, a procédé à une analyse plus détaillée des 28 projets restants.

A l'issue de cette analyse et de l'application des critères de jugement, le jury décide d'éliminer 20 projets au 2ème tour.

Pour les 9 projets restants, il est demandé à M. Blaise-Philippe Junod de procéder à un contrôle détaillé des surfaces et des cubes.

La deuxième journée du jury a eu lieu le jeudi 13 novembre 2014. Le jury s'est réuni à 08H45. M. Blaise-Philippe Junod et Mme Alexandra Zurbach se sont joints aux membres en vue de présenter l'examen détaillé des projets.

Avant de procéder au tour de repêchage, le jury prend connaissance du rapport de contrôle détaillé des 9 projets restants.

Une analyse des surfaces et des cubes annoncés par les concurrents a été contrôlée par l'expert afin de pouvoir les comparer objectivement. Quelques différences, parfois importantes sont constatées. Les surfaces contrôlées d'un projet à l'autre peuvent varier jusqu'à 25% selon le parti et l'implantation choisis.

Le respect de la conformité du programme ainsi que les aspects constructifs et économiques seront attentivement pris en compte pour le tour final.

Le jury procède à un tour de repêchage et décide de réhabiliter le projet n°6 "Riri Rira".

A l'issue du tour final, le jury décide de ne retenir que 6 projets pour le classement et l'attribution des prix.

Après une discussion et une analyse approfondie des 6 projets restants, le jury procède au classement et décide à l'unanimité d'attribuer le premier prix au projet n°25 "Vis à Vue".

7.1 Projets éliminés au premier tour voir point 7

N° de projet	Devise
Projet n°2	Continuum
Projet n°3	Jour de la vallée
Projet n°9	Les villas qui regardent au Rocher du midi
Projet n°13	Laitemaire, Rocher plat, Rocher du midi, trois maisons
Projet n°15	Nova
Projet n°20	Le moulin
Projet n°22	Panoramas
Projet n°23	Django
Projet n°26	Jules et Jim
Projet n°27	Altitude 933
Projet n°31	Tavaillon
Projet n°37	Ti amo
Projet n°38	Le village

7.2 Projets éliminés au deuxième tour voir point 7

N° de projet	Devise
Projet n°5	Phileas
Projet n°6	Riri Rira
Projet n°7	Daphnis & Chloé
Projet n°8	Jack et Jill
Projet n°10	Mise à l'échelle
Projet n°11	Kepla
Projet n°12	Les mots et les choses
Projet n°17	Les trois maisonnées
Projet n°18	Pignons sur rue et ruisseau
Projet n°19	Nonna
Projet n°21	Au coin du bois
Projet n°24	XXXI
Projet n°29	Un dos tres
Projet n°30	Balthasar
Projet n°32	Butterfly
Projet n°33	Slam
Projet n°34	Transition
Projet n°36	Refuges
Projet n°40	The kite runner
Projet n°41	Mon chevreuil

7.3 Tour de repêchage voir point 7

Réhabilitation du projet n°6.

N° de projet	Devise
Projet n°6	Riri Rira

7.4 Projets éliminés au troisième tour voir point 7

N° de projet	Devise
Projet n°1	Découpage
Projet N°16	Laurel et Hardy
Projet N°35	Mais où est Félix ?

8 CLASSEMENT ET PRIX

Un montant total de CHF 145'000.00 HT est prévu pour l'attribution de prix et pour d'éventuelles mentions, conformément à l'art.17 SIA n°142, édition 2009. Il est prévu de décerner approximativement 6 prix.

Conformément à l'art.17 al.3 du règlement SIA n°142, édition 2009, des mentions peuvent être attribuées pour 40% de cette somme au maximum.

Conformément à l'art.22 al.3 du règlement SIA n°142, édition 2009, le jury peut classer des travaux de concours mentionnés. Si l'un d'eux se trouve au premier rang, il peut être recommandé pour une poursuite du travail.

La somme globale des distinctions a été définie sur la base des directives de la commission des concours SIA n°142, mars 2008, rév. Juin 2010, pour un coût d'ouvrage CFC 2 et 4 estimé à CHF 8'000'000.00 HT pour un coût global de CFC 0 à 5 de CHF 10'000'000.- HT.

Aucune indemnité ne sera attribuée pour les projets non primés et non mentionnés.

Rang	Prix ou mention	N° de projet et devise	Montant
1 ^{er} rang	1 ^{er} prix	Projet N° 25 – Vis à Vues	CHF 50'000
2 ^{ème} rang	2 ^{ème} prix	Projet N° 4 – Trois pour tous	CHF 35'000
3 ^{ème} rang	3 ^{ème} prix	Projet N° 6 – Riri Rira	CHF 20'000
4 ^{ème} rang	4 ^{ème} prix	Projet N° 39 - Duetto	CHF 17'000
5 ^{ème} rang	5 ^{ème} prix	Projet N° 14 – Le Hameau des Monnaires	CHF 13'000
6 ^{ème} rang	6 ^{ème} prix	Projet N° 28 – 1001 Pattes	CHF 10'000
Total			CHF 145'000.00

9 RECOMMANDATION DU JURY

Le jury recommande la poursuite des études et l'élaboration du PPA ainsi que la réalisation de l'ouvrage par le lauréat.

Pour la poursuite du travail, le jury formule les recommandations suivantes au projet lauréat :

Le pignon sud du bâtiment aval, en vue de sa position en éperon, devra faire l'objet d'une attention particulière pour que son impact soit maîtrisé face aux constructions voisines et au paysage. Une réflexion plus aboutie devra être entreprise concernant la structure de la toiture. Ceci en regard du savoir-faire ancestral des charpentiers de la région du Pays-d'Enhaut.

Les élévations et la disposition des claustras seront revues pour qu'elles bénéficient réellement du dispositif (contrôle des vues et de l'intimité) plutôt que d'en subir le jeu formel. L'obscurcissement des ouvrants devra être garanti (pour l'instant, ils ne bénéficient que de l'effet brise-soleil des claustras).

Le pied des façades sera vraisemblablement soumis aux accumulations de neige en hiver : il faudra s'assurer que le détail et les matériaux proposés y résistent durablement.

Le dimensionnement des parkings intérieurs sera vérifié selon les normes. La construction du parking intérieur en amont, au-dessus des caves et locaux techniques sera soignée pour éviter des venues d'eau provoquées par la fonte de neige introduite par les véhicules.

Le parking extérieur en amont offre un grand nombre de places de parcs mais son empreinte est forte et une partie des voitures rentre dans les cases directement depuis la route : il sera nécessaire de contrôler les besoins exacts en place de parc et le cas échéant d'optimiser le parking.

10 APPROBATION DU RAPPORT

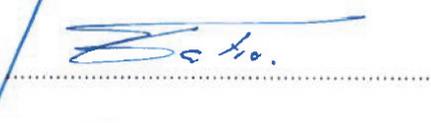
Président : M. Jérôme Frachebourg



Vice-président : M. Jaques Richter



Membre non professionnel : M. Eric Fatio



Membres professionnels : Mme Astrid Dettling Péléraux



M. Patrick Frasseren



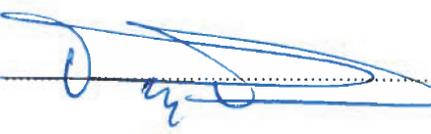
Suppléants : M. Cédric Schärer



M. Rémi Becker



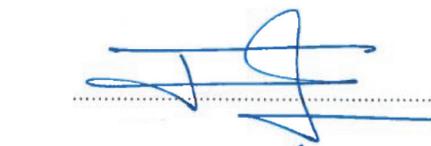
Spécialistes-conseil : M. Pascal Rey



M. Daniel Schaer



Représentant du Maître de l'ouvrage ECA :



11 LEVÉ DE L'ANONYMAT

11.1 Projets classés

Nom du projet	Nom des concurrents
N°25. Vis à Vues	<p>1^{er} prix – 1^{er} rang</p> <p>Paterr Sàrl Chemin de la Fin du Clos 38 1616 Attalens</p> <p>Collaborateurs: Sacha Karati Giorgio Braga Matteo Trevisan</p>
N°4. Trois pour tous	<p>2^{ème} prix – 2^{ème} rang</p> <p>RBCH Architectes Sàrl Bielmann Creteigny Hikmel Rue du Levant 2 1635 La Tour-de-Trême</p> <p>Collaborateurs : Nicolas Creteigny Mehmet R. Hikmel Charles Biemann Eszter Nagy Jean-Charles Kowalski</p> <p>Spécialistes : Gex & Dorthe Ingéneieurs Consultants Sàrl</p>
N°6. Riri Rira	<p>3^{ème} prix – 3^{ème} rang</p> <p>Rüst & Gerle Architekten GmbH Sandgrubenstrasse 61 4058 Bâle</p> <p>Collaborateurs : Madalena Deveza Akos Gerle Samuel Klingele Nicolas Rüst</p>
N°39. Duetto	<p>4^{ème} prix – 4^{ème} rang</p> <p>Actescollectifs Architectes SA Louis-Ruchonnet 1 1003 Lausanne</p> <p>Collaborateurs : Thomas Friberg Cédric Bonvin Claudia Bétrisey Pierre-Antoine Masserey Ambroise Bonvin Laura Aparicio Enrique Rollan Loïc Marconato</p>

Nom du projet	Nom des concurrents
N°14. Le Hameau des Monnaies	5^{ème} prix – 5^{ème} rang Architecture Plurielle Boulevard Carl-Vogt 101 1205 Genève Collaborateurs : Sibylle Sauvin Jean Thierry Sauvin Pablo Costa Otero
N°28. 1001 Pattes	6^{ème} prix – 6^{ème} rang Atelier d'architecture Jacques Ayer Route de Chantemerle 64 1763 Granges-Paccot Collaborateurs : Jeremie Corminboeuf Sarah Franca

11.2 Projets non classés

Nom du projet	Nom des concurrents
N°1. Découpage	<p>Transversal Architectes SÀRL 1003 Lausanne</p> <p>et</p> <p>Suter Sauthier & associés SA 1950 Sion</p> <p>Spécialistes : Interval paysage Sàrl (Architecte paysagiste)</p>
N°2. Continuum	<p>C+C04 Studio 09134 Cagliari (IT) et Nicolò Fenu</p> <p>Collaborateurs : Mario Cubeddu Pier Franco Cherchi Nicolò Fenu Gabriele Antonino Coco Francesca Melis Elvira Salyahetdinova Itsaso Fernandez Arregui Elena Melis</p> <p>Spécialistes : Edy Toscano SA Engineering & Consulting (Ingénieur civil) SB Technique SBT SA – Ingénieurs Conseils (Ingénieur CVCS)</p>
N°3. Jouir de la Vallée	<p>Atelier EGR - Architectes 13007 Marseille (F)</p> <p>Collaborateurs : Romain Penigaud Frederic Einaudi</p>
N°5. Phileas	<p>Weck Gonzalo 8003 Zurich</p> <p>et</p> <p>Marco Neri</p> <p>Collaborateurs : Cristina Gonzalo Nogués Marco Neri Markus Weck</p>
N°7. Daphnis & Chloé	<p>Anna Maria Simatou 1304 Cossonay</p> <p>Collaborateurs : Anna-Maria Simatou Serge Dendrou Marianthe Dendrou Athena Dendrou Anroine Dendrou</p> <p>Spécialiste : Serge Dendrou (Hydrologue)</p>

Nom du projet	Nom des concurrents
N°8. Jack et Jill	Cian Nicholl 1005 Lausanne Collaborateurs : Cian Nicholl Joseph Borges Cabral
N°9. Les Villas qui regardent au Rocher du Midi	Temperaturas Extremas (Amann-Canovas-Maruri) + AMM 28023 Madrid (ESP) Collaborateurs : Nicolas Maruri André Canovas Atxu Amann Adelino Magalhaes Jesus Sanabria Quique Siguenza Denis Calle Joachim Kraft
N°10. Mise à l'Echelle	89 Architectes Sàrl 1205 Genève Collaborateurs : Luca Falcione Stéphane Koularmanis Ludovic Miazza
N°11. Kepla	Atelier d'architecture Nicoucar + Steininger 1227 Carouge Collaborateurs : Xabier Calvo Renaud Clerel Sandrine Tornare
N°12. Les Mots et les Choses	Ludens Architetti 42121 Reggio Nell'Emilia (IT) Collaborateur : Andrea Vescovini
N°13. Laitemaire, Rocher plat, Rocher du Midi, Trois Maisons	Marc Brabant Architectes 75013 Paris (F) Collaborateurs : Marc Brabant Stéphanie Boufflet
N°15. Nova	Tri-Minh Lu 1004 Lausanne Collaborateur : Tri-Minh Lu

Nom du projet	Nom des concurrents
N°16. Laurel et Hardy	LX1 Architecture Sàrl 1018 Lausanne Collaborateurs : David vessaz Carmen Chabloz Antonio Pulido Thomas Sinet Pablo Varela
N°17. Les Trois Maisonnées	Joud & Vergély Architectes Sàrl 1003 Lausanne Collaborateurs : Christophe Joud Camille Delaunay Lorraine Beaudoin
N°18. Pignons sur Rue et Ruisseau	Verzone Woods Architectes Sàrl 1659 Rougemont Collaborateurs : Cristina Woods Craig Verzone Victoria Bernicola Roberto Franceschini Jack Tupper
N°19. Nonna	Barth Pellacani Freiburghaus Architectes & Associés SA 1205 Genève Collaborateurs : Patrick Freiburghaus Paolo Pellacani Andrea Pellacani Damien Romanens
N°20. Le Moulin	Elsa Beniada 1007 Lausanne Collaborateurs : Elsa Beniada Luca Bertolini
N°21. Au Coin du Bois	Claudio Riquelme Troncoso 1004 LAUSANNE Collaborateurs : Claudio Riquelme Troncoso Jose Maria Gastaldo Christel Bolomey Spécialistes : Sandra Guscio (Ingénieur EPFL)

Nom du projet	Nom des concurrents
N°22. Panoramas	<p>Fala Architectes 1297 Founex</p> <p>Collaborateurs : Ahmed Belkhodja Filipe Magalhaes Gabriela Kracovia</p>
N°23. Django	<p>Marco Valentini 10023 Chieri TO (IT)</p> <p>Collaborateurs : Marco Valentini Sergio Sacco Marco Giovannone</p>
N°24. XXXI	<p>Bro Architectes SA 1207 Genève</p> <p>Collaborateurs : Bernardo Lorente Bruna Magalhaes Sabine Pouget Thomas Péjoan Mathias Wollheim</p>
N°26. Jules et Jim	<p>Mélanie Althaus 1003 Lausanne</p> <p>Collaborateur : Mélanie Althaus</p>
N°27. Altitude 933	<p>DIID Architectes Sàrl 33000 Bordeaux (F)</p> <p>Collaborateurs : Marina Divisa Henri de Sevin</p>
N°29. Un Dos Tres	<p>Atelier d'architectes Charrière-Partenaires SA 1763 Granges-Paccot</p> <p>Collaborateurs : Dominique Martignoni Vincent Spicher Francisco Varela Guillaume Durieux Sabrina Joye</p> <p>Spécialiste : Eric Kolly (Bureau Chammartin et Spicher SA)</p>

Nom du projet	Nom des concurrents
N°30. Balthasar	Bonnard Woeffray 1870 Monthey Collaborateurs : Camille Rappaz Susanna Barrero Diogo Marques Julien Guitard
N°31. Tavaillon	Esposito & Javet 1003 Lausanne Collaborateurs : Claudia Awad Constanze Beer
N°32. Butterfly	AL 30 Architectes Sàrl 1006 Lausanne Collaborateurs : Andres Goetz Simon Monnier David Pecoraro Anabela Fonseca Nicola Numaretto
N°33. Slam	Schmidt et Genet Sàrl 1618 Châtel-St-Denis Collaborateurs : Simon Martin Lionel Dévaud Antonio Ribeiro Maurizio Agua
N°34. Transition	Sieber C. Architecture 1660 Château-d'Oex Collaborateurs : Isabel Illanes-Yeron Claude Nicolet Christian Sieber Spécialiste : Christian Meldem (Expert protection incendie)
N°35. Mais où est Félix ?	BFIK Architectes Sàrl Fauchère Imboden Kauffmann 1700 Fribourg Collaborateurs : Bernard Imboden Marc Fauchère Lionel Tissot Pablo Astudillo

Nom du projet	Nom des concurrents
N°36. Refuges	Arbeitgemeinschaft Schwarz von Kaenel 4058 Bâle Collaborateurs : Jean-Joël Schwarz Adrian Von Kaenel
N°37. Ti Amo	SAS Architecture 1003 Lausanne Collaborateurs : Jean Locher Gaël Ginggen Pierre Winthrop Maël Feret Margarida Leao Maxime Pipard Marta Alonso Amélie Pelegrin Desiré Garcia-Mochales Christiane Reuther Spécialiste : Kälin et Rombolotto (Ingénieur civil)
N°38. Le Village	Favre & Guth SA Architectes Ingénieurs et Associés 1211 Genève 26 Collaborateur : Andrea Corindia
N°40. The Kite Runner	Kristin Gabrielsen 4900 Langenthal Collaborateurs : Kristin Gabrielsen Jacek Baran
N°41. Mon Chevreuil	Urbatecture SA 1890 St - Maurice Collaborateurs : Viviane Zehnder Ewout Gysels Ilan Mignot (apprenti)

12 CRITIQUES DES PROJETS CLASSÉS ET PRÉSENTATIONS DES PROJETS

12.1 Projets classés

1^{ER} PRIX – 1^{ER} RANG :

PROJET N°25. VIS À VUES

Paterr Sàrl

Chemin de la Fin du Clos 38

1616 Attalens

Le projet VIS A VUES a su reconnaître non seulement son contexte morphologique, il a su intérioriser également les facteurs géographique, typologique et économique. Il respecte la configuration du site en se logeant dans son creux légèrement vallonné. Il en accompagne l'axe sinueux par une implantation précise et sensible, dans le sens naturel de la pente. Il est fragmenté en deux corps de bâtiments monolithiques et compacts, opérant une transition d'échelle entre les constructions traditionnelles du bourg de Château-d'Oex et les constructions plus contemporaines. Localement, il parvient à effectuer le passage progressif entre la barre de logement en amont et les chalets en aval. La césure totale des deux nouveaux volumes sans sous-sol commun donne une implantation absolument réglée avec le terrain naturel adjacent. Il esquisse ainsi habilement l'apparition de murs de soutènement, voire de 'ventres' talutés déformant la délicate ondulation du terrain.

Les deux nouveaux volumes ont la même empreinte. Ils se lient géométriquement par une symétrie centrale, pointant logiquement vers son point d'application où se situe la place de référence de l'ensemble. De là s'organise, de manière semi-privée, les entrées séparées des deux habitations et le centre des jeunes à un emplacement à la fois protégé et au bénéfice de la surveillance sociale. Chaque volume contient son propre parking extérieur et intérieur, renforçant le sentiment d'identification de chaque immeuble. En profitant du dénivelé, leur entrée se fait de plein pied sur les faces opposées à la place centrale. En amont, elle fait front au socle des caves de la barre de logement existant et s'ouvre en aval au pied du pignon.

Le travail en coupe, l'implantation des parkings et du centre des jeunes procurent aux bâtiments une façon de socle qui détache judicieusement les appartements du sol, évitant ainsi le rapport problématique des espaces privés avec les alentours immédiats et les accumulations de neige.

Tout en cherchant une continuité avec le tissu bâti par sa teinte, le projet ne tente pas un mimétisme de forme tel un chalet hypertrophié. Il apporte son propre langage, affirmé par sa toiture à plusieurs plans plié en cuivre.

L'apparente économie des moyens de l'implantation de Vis à Vues se confirme à chaque échelle du projet. Ainsi les mouvements de terres sont réduits au minimum. Les sous-sols à l'aplomb strict des volumes ne nécessitent pas de fondations ni de mesures d'étanchéités supplémentaires. Les accès aux parkings de plein pied ne demandent pas de rampes (économie à la construction et à l'exploitation). La forme relativement compacte des volumes débouche sur un bon ratio entre surface utile et développement de façade, etc... Le volume des combles est optimisé, servant d'espace technique pour les monoblocs de ventilation et de double hauteur pour les séjours.

La typologie des bâtiments se caractérise par un noyau central formé d'un ascenseur, un escalier monumental et la majorité des salle-de-bains. Il distribue 4 appartements de taille différente par niveaux, allant du studio aux 4.5p. Les séjours/salle-à-manger/cuisines se répartissent sur chacun des angles des bâtiments. Ils font ainsi bénéficier à chaque appartement une double orientation ou plutôt une orientation diagonale qui évite les frontalités pour chaque type d'appartement. Les chambres sont principalement réparties en deux groupes de trois unités, dans un dispositif efficace qui offre une très bonne flexibilité typologique.

Le système constructif est simple et pragmatique. Les façades sont traitées avec un bardage en bois qui se mue en une façon de claustra devant les ouvrants des fenêtres et une partie des terrasses, permettant à ces dernières de régler leur degré d'ouverture et d'intimité. Il en résulte un jeu formel de désalignement des ouvertures, dont le systématisme lié à l'objet au détriment du contexte affaiblit le but.

Le projet Vis à vue procède par soustraction, en réduisant les efforts à toutes les échelles dans une démarche cohérente et soucieuse de l'économie réelle des moyens, du développement durable et de la qualité architecturale.



Topographie

Vues

Espace commun

Végétation

Accès parking

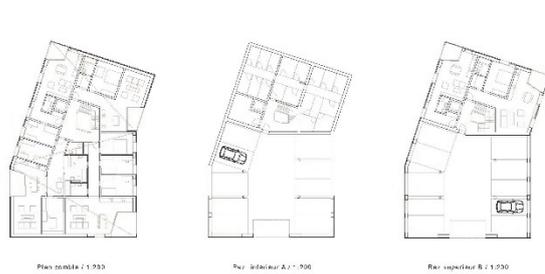
VIS À VUES

Concept

Notre projet s'inscrit dans une volonté de valoriser le site en intégrant les éléments naturels, les paysages et l'histoire locale. L'objectif est de créer un habitat qui respecte l'environnement et offre une qualité de vie exceptionnelle.

Implémentation

Les bâtiments sont conçus pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage. L'orientation des façades est optimisée pour profiter au maximum de la lumière naturelle et offrir des vues panoramiques sur le site et ses alentours.



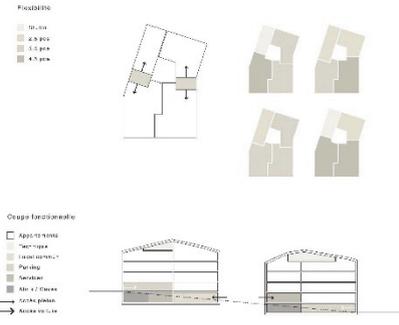
Typologie du bâtiment

Chaque bâtiment est un ensemble de logements et d'espaces de vie au sein de deux volumes distincts, situés dans des zones d'habitat collectif. Les volumes sont séparés par un espace public, ce qui permet de créer une cour intérieure et de favoriser les échanges sociaux entre les habitants.

Le bâtiment est composé de 4 volumes, répartis sur deux niveaux. Les volumes sont situés dans des zones d'habitat collectif, ce qui permet de créer une cour intérieure et de favoriser les échanges sociaux entre les habitants.

Le plan inférieur est composé de deux volumes, situés dans des zones d'habitat collectif. Les volumes sont situés dans des zones d'habitat collectif, ce qui permet de créer une cour intérieure et de favoriser les échanges sociaux entre les habitants.

Le plan supérieur est composé de deux volumes, situés dans des zones d'habitat collectif. Les volumes sont situés dans des zones d'habitat collectif, ce qui permet de créer une cour intérieure et de favoriser les échanges sociaux entre les habitants.



CONCOURS IMMEUBLE DE LOGEMENTS LES MONNAIRES

1 2 3 4 5 Vis à vues

Structure

La structure est constituée de poteaux et de poutres en béton armé. Les poteaux sont situés dans des zones d'habitat collectif, ce qui permet de créer une cour intérieure et de favoriser les échanges sociaux entre les habitants.

Façade

La façade est constituée de panneaux de verre et de béton. Les panneaux de verre sont situés dans des zones d'habitat collectif, ce qui permet de créer une cour intérieure et de favoriser les échanges sociaux entre les habitants.

Economie d'énergie

Le bâtiment est équipé d'un système de chauffage central et d'un système de climatisation. Les systèmes sont situés dans des zones d'habitat collectif, ce qui permet de créer une cour intérieure et de favoriser les échanges sociaux entre les habitants.

Vis à vues



CONCOURS IMMEUBLE DE LOGEMENTS LES MONNAIRES

MÉTAL FAÇADE

1. TOITURE

La toiture est constituée de panneaux de verre et de béton. Les panneaux de verre sont situés dans des zones d'habitat collectif, ce qui permet de créer une cour intérieure et de favoriser les échanges sociaux entre les habitants.

2. MURS PERIMÉTRIQUES

Les murs périphériques sont constitués de panneaux de verre et de béton. Les panneaux de verre sont situés dans des zones d'habitat collectif, ce qui permet de créer une cour intérieure et de favoriser les échanges sociaux entre les habitants.

3. DALLES

Les dalles sont constituées de panneaux de verre et de béton. Les panneaux de verre sont situés dans des zones d'habitat collectif, ce qui permet de créer une cour intérieure et de favoriser les échanges sociaux entre les habitants.

4. LOGES

Les loges sont constitués de panneaux de verre et de béton. Les panneaux de verre sont situés dans des zones d'habitat collectif, ce qui permet de créer une cour intérieure et de favoriser les échanges sociaux entre les habitants.



1 2 3 4 5 Vis à vues

2^{ÈME} PRIX – 2^{ÈME} RANG :

PROJET N°4. TROIS POUR TOUS

RBCH Architectes Sàrl

Bielmann Creteigny Hikmel

Rue du Levant 2

1635 La Tour-de-Trême

Trois bâtiments de volumétrie identique, relativement hauts et élancés se positionnent parallèlement aux courbes de niveau et se mettent en dialogue avec les constructions existantes situées de l'autre côté de la route, leur laissant de grandes échappées de vue sur les montagnes à l'Est. L'emplacement du bâtiment du milieu paraît comme trop « déhanché » par rapport aux deux autres qui s'alignent sagement sur la rue. La composition en trois bâtiments a l'avantage de ne pas créer de masses trop importantes en largeur, par rapport aux petites constructions avoisinantes et de laisser une bonne fluidité des espaces extérieurs. Les volumes sont en revanche assez hauts, ils comprennent cinq niveaux d'appartements. Le bâtiment le plus au sud est jugé trop élevé par rapport au petit chalet qu'il côtoie. Ceci est malheureusement renforcé par une surélévation du terrain naturel pour accéder à niveau au parking. Ce dernier est cohérent avec le principe d'implantation mais sa configuration avec une seule rangée de voitures est peu économique.

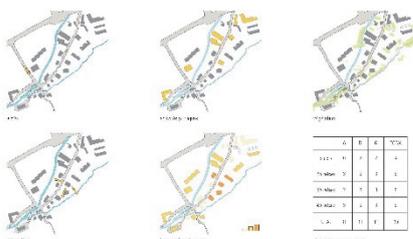
Le traitement des espaces extérieurs est apprécié par le jury. Les bâtiments s'accrochent côté rue à une place allongée qui se met en relation avec la rue. Le reste de la parcelle est aménagé en parc.

Le bâtiment situé en haut de la parcelle a une entrée Sud, il accueille au rez-de-chaussée le local pour les jeunes qui profite ainsi de l'espace commun extérieur. L'accès aux deux autres bâtiments s'effectue par le Nord et leur orientation permet la création de logement dès le rez-de-chaussée. Dans les étages, les trois bâtiments sont identiques. Ils sont dotés de deux appartements par étage, qui bénéficient chacun de trois orientations ce qu'apprécie le collège d'experts. Les chambres sont principalement situées au Nord (N-E et N-O) et les espaces de jours avec loggia au Sud (S-E et S-O). La création à certains étages d'une chambre supplémentaire au Sud permet de varier la taille des appartements, mais engendre une non-superposition de sanitaires.

La différenciation des ouvertures des espaces de jours, des chambres et des loggias est intéressante mais le jeu de léger décalage d'un niveau à l'autre manque de rigueur en plan. La qualité de la réflexion constructive adaptée au lieu est à relever. Le socle et la cage d'escalier sont proposés en béton, les étages supérieurs sont en construction bois et les façades sont revêtues de tavillons. La toiture à deux pans crée des avant-toits sur les quatre façades. La matérialisation est réfléchi minutieusement mais le jury s'interroge sur les proportions de la composition des façades : un effet de zoom agrandi d'un chalet traditionnel est dû en particulier au traitement d'un socle sur deux niveaux, alors que le plan est le même qu'au étages supérieurs, de même que les ouvertures et les loggias.

La répartition du programme dans trois bâtiments et la configuration peu compacte du parking augmentent le coût de la construction.

En conclusion, le projet « trois pour tous » a l'avantage d'assurer une fluidité des espaces extérieurs grâce à sa composition en trois bâtiments ; la triple orientation des appartements apportent une bonne qualité de vie. Le collège d'expert salue la recherche de matérialisation et de structure, mais l'assemblage des différents éléments constructifs est qualifié de trop littéral.



CONCOURS IMMOBILIER DE LOGEMENTS LES MONNAIES

Plan
 Le plan de l'édifice est développé sur quatre niveaux. Les niveaux sont les suivants :
 Niveau 0 : Niveau de base, niveau de référence pour les hauteurs et les niveaux.
 Niveau 1 : Niveau de base, niveau de référence pour les hauteurs et les niveaux.
 Niveau 2 : Niveau de base, niveau de référence pour les hauteurs et les niveaux.
 Niveau 3 : Niveau de base, niveau de référence pour les hauteurs et les niveaux.

Plan coupe
 Le plan coupe est développé sur quatre niveaux. Les niveaux sont les suivants :
 Niveau 0 : Niveau de base, niveau de référence pour les hauteurs et les niveaux.
 Niveau 1 : Niveau de base, niveau de référence pour les hauteurs et les niveaux.
 Niveau 2 : Niveau de base, niveau de référence pour les hauteurs et les niveaux.
 Niveau 3 : Niveau de base, niveau de référence pour les hauteurs et les niveaux.

Plan coupe
 Le plan coupe est développé sur quatre niveaux. Les niveaux sont les suivants :
 Niveau 0 : Niveau de base, niveau de référence pour les hauteurs et les niveaux.
 Niveau 1 : Niveau de base, niveau de référence pour les hauteurs et les niveaux.
 Niveau 2 : Niveau de base, niveau de référence pour les hauteurs et les niveaux.
 Niveau 3 : Niveau de base, niveau de référence pour les hauteurs et les niveaux.

Plan coupe
 Le plan coupe est développé sur quatre niveaux. Les niveaux sont les suivants :
 Niveau 0 : Niveau de base, niveau de référence pour les hauteurs et les niveaux.
 Niveau 1 : Niveau de base, niveau de référence pour les hauteurs et les niveaux.
 Niveau 2 : Niveau de base, niveau de référence pour les hauteurs et les niveaux.
 Niveau 3 : Niveau de base, niveau de référence pour les hauteurs et les niveaux.



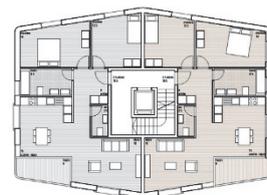
site plan 1/500



type de maison - 10m x 11m 1/100



type de maison - 10m x 11m 1/100



type de maison 1/100



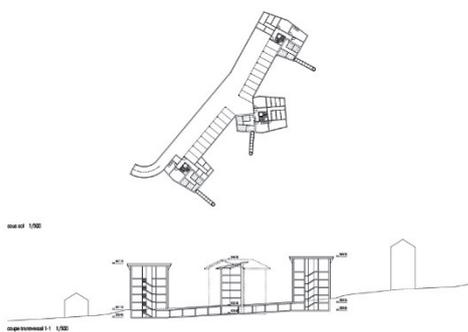
type de maison 1/100



type de maison 1/100



type de maison 1/100



section 1/500

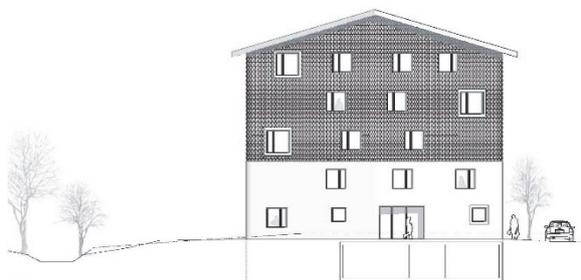
coupe transversale 1/1000

CONCOURS IMMOBILIER DE LOGEMENTS LES MONNAIRES

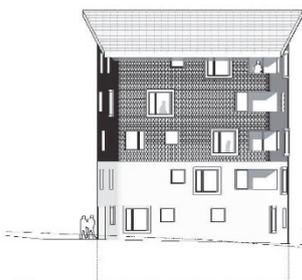
trois pour tous



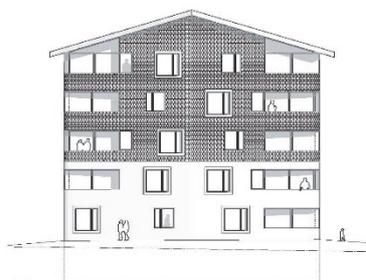
1/2 plan - 10m x 11m



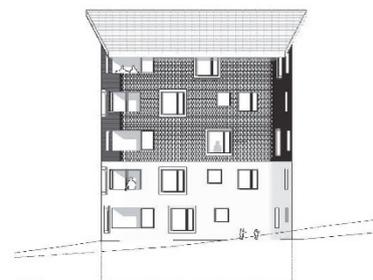
vue 1/100



vue 1/100



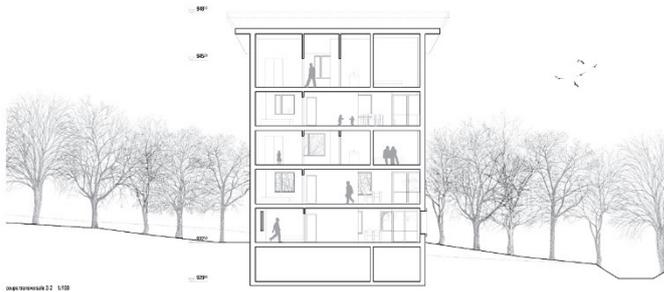
vue 1/100



vue 1/100

CONCOURS IMMOBILIER DE LOGEMENTS LES MONNAIRES

trois pour tous

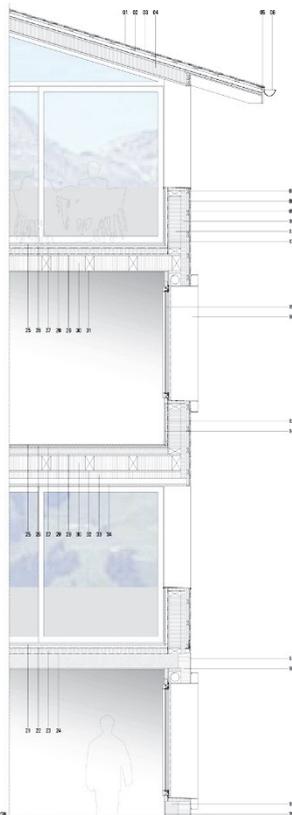
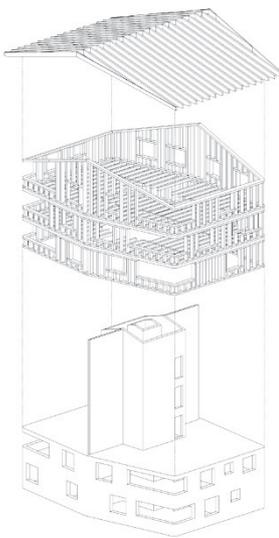


CONCOURS IMMEUBLE DE LOGEMENTS LES MONNAIRES

trois pour tous

- 01 entrée de l'air
- 02 litige et coupe de l'air
- 03 entrée d'air de la base (0.02) (0.04)
- 04 entrée d'air de la base (0.02) (0.04)
- 05 entrée d'air
- 06 litige de la base
- 07 entrée d'air de la base
- 08 entrée d'air de la base (0.02) (0.04)
- 09 entrée d'air de la base (0.02) (0.04)
- 10 entrée d'air de la base (0.02) (0.04)
- 11 entrée d'air de la base (0.02) (0.04)
- 12 entrée d'air de la base (0.02) (0.04)
- 13 entrée d'air de la base (0.02) (0.04)
- 14 entrée d'air de la base (0.02) (0.04)
- 15 entrée d'air de la base (0.02) (0.04)
- 16 entrée d'air de la base (0.02) (0.04)

- 17 litige de la base
- 18 litige de la base (0.02) (0.04)
- 19 litige de la base (0.02) (0.04)
- 20 litige de la base (0.02) (0.04)
- 21 litige de la base (0.02) (0.04)
- 22 litige de la base (0.02) (0.04)
- 23 litige de la base (0.02) (0.04)
- 24 litige de la base (0.02) (0.04)
- 25 litige de la base (0.02) (0.04)
- 26 litige de la base (0.02) (0.04)
- 27 litige de la base (0.02) (0.04)
- 28 litige de la base (0.02) (0.04)
- 29 litige de la base (0.02) (0.04)
- 30 litige de la base (0.02) (0.04)
- 31 litige de la base (0.02) (0.04)
- 32 litige de la base (0.02) (0.04)
- 33 litige de la base (0.02) (0.04)
- 34 litige de la base (0.02) (0.04)



CONCOURS IMMEUBLE DE LOGEMENTS LES MONNAIRES

trois pour tous

3^{ÈME} PRIX – 3^{ÈME} RANG :

PROJET N°6. RIRI RIRA

Rüst & Gerle Architekten GmbH

Sandgrubenstrasse 61

4058 Bâle

Le projet « Riri Rira » dispose sur la parcelle triangulaire deux bâtiments de volumétrie, d'orientation et de typologie différentes. L'un, relativement long et étroit, perpendiculaire à la pente, s'appuie sur la rue. Le second, plus large, se place au contraire parallèlement à la pente, en retrait de la rue et fait face à l'immeuble de logements existant. Leur positionnement répond aux constructions existantes de l'autre côté de la route, cherchant à maintenir des échappées de vue sur les montagnes. Dans cette optique, le bâtiment Sud aurait pu être plus court. Le projet trouve un bon équilibre volumétrique entre le bâtiment élevé des années '70 et les petits chalets sud au contrebas.

Le bâtiment Sud contient principalement des 4 ½ pièces alors que le bâtiment Nord reçoit les appartements plus petits. Chacun comprend trois niveaux de logements. L'orientation différente des deux constructions engendre des typologies différentes. L'organisation des plans des différents niveaux est rigoureuse et les typologies ont de belles qualités spatiales. Le volume des toitures aurait pu être exploité.

Les logements du bâtiment Sud sont posés sur un socle de parking plus large qui dégage une grande terrasse Est pour les appartements du rez-de-chaussée. L'implantation est jugée trop caricaturale et le collègue d'expert regrette que ce soit le terrain qui doivent s'adapter au bâtiment et non pas l'inverse : une coursière d'accès horizontale étroite côté rue s'enfonce dans le sol alors qu'elle dessert deux entrées surélevées ; la création des terrasses Est demande un rabaissement de la petite bute naturelle. L'accès au parking bien dimensionné s'effectue à niveau au sud. La typologie des 4 ½ pièces se caractérise par un grand espace central distributif qui prend les fonctions de hall d'entrée, de séjour et de salle à manger. Le caractère de vie de famille qui s'en dégage est apprécié par le jury. Toutefois, il en ressort une multitude de portes qui gênent l'ameublement. Le grand séjour est orienté alternativement à l'Est et à l'Ouest. Il se prolonge côté ruisseau par un balcon rapporté à la façade, tandis que côté rue, il est accompagné d'une loggia en creux de la façade, de trop petites dimensions. La répétition des balcons à l'endroit des chambres est étrange.

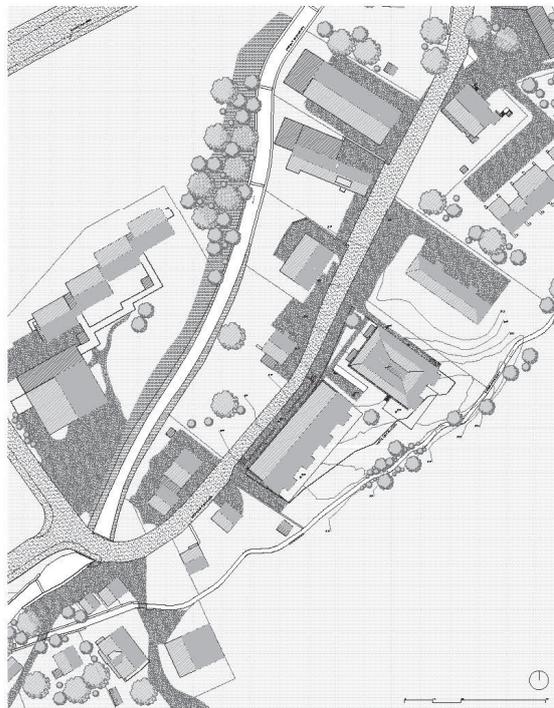
L'accès au bâtiment Nord manque de spatialité et ne se met pas en relation avec l'ensemble. Par exemple, pour rejoindre l'entrée nord depuis le parking, il faut sortir par la cage d'escalier du bâtiment Sud, longer la rue, contourner le bâtiment Nord et trouver la petite liaison qui amène à la porte d'entrée. Cette dernière sert aussi d'entrée au local pour les jeunes qui se trouve relégué en contrebas, à l'écart, sans relation avec le reste du village. Les typologies des appartements sont de qualité et leur configuration est très précise. Chaque appartement dispose d'un hall d'entrée généreux qui débouche sur l'espace séjour/salle à manger tantôt Est, tantôt Ouest, doté d'un grand balcon rapporté à la façade. Les séquences spatiales des studios sont également bien pensées, mais la moitié est orientée Nord et sans vue. La volumétrie de la toiture est incompréhensible pour Château-d'Oex, où la neige accompagne les hivers.

Sur les perspectives, les façades semblent reprendre par mimétisme celles du bâtiment des années '70 alors qu'elles ont une toute autre matérialité. Un revêtement en bois structure les façades en bande horizontales. L'utilisation de volets pour les chambres est bienvenue. La très grande compacité du projet en fait un projet économique, hormis les travaux conséquents de terrassements des aménagements extérieurs.

Le projet « Riri Rira » se caractérise par une belle qualité des typologies des logements, par une grande précision mais il souffre d'une certaine rigidité. La sensibilité développée dans les appartements et la volumétrie générale ne se retrouve pas dans le traitement des aménagements extérieurs et les rapports au terrain naturel.



riri rira
CONCOURS D'AMÉNAGEMENTS URBAINS MONDIAUX



plan de situation 1500

INTÉGRATION À L'ENVIRONNEMENT

Les formes sont inspirées de typologies traditionnelles, mais les détails sont résolument contemporains. Les volumes sont conçus pour s'intégrer à la topographie et à la végétation existante. Les bâtiments sont conçus pour être des éléments naturels du paysage, avec des matériaux et des couleurs qui s'accrochent à la pente. Les volumes sont conçus pour être des éléments naturels du paysage, avec des matériaux et des couleurs qui s'accrochent à la pente.

APPORT DE SOLUTIONS INNOVANTES DANS LA PRÉVENTION INCENDIAIRE EN MATIÈRE D'URBANISME



Ces formes sont inspirées de typologies traditionnelles, mais les détails sont résolument contemporains. Les volumes sont conçus pour s'intégrer à la topographie et à la végétation existante. Les bâtiments sont conçus pour être des éléments naturels du paysage, avec des matériaux et des couleurs qui s'accrochent à la pente.

OPTIMISATION COOPÉRATIVE

Le processus de conception est un processus collaboratif et itératif. Les architectes, les ingénieurs, les paysagistes et les habitants ont travaillé ensemble pour créer un projet qui répond à tous les besoins et qui est durable et résilient.

REPERES SUR LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS ET LA TIPOLOGIE DES APPARTEMENTS

Le projet propose une variété de typologies d'appartements, allant des studios aux appartements de trois chambres, pour répondre à différents besoins et budgets. Les espaces communs sont conçus pour favoriser la vie sociale et le bien-être des habitants.

REPERES SUR LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS ET LA TIPOLOGIE DES APPARTEMENTS

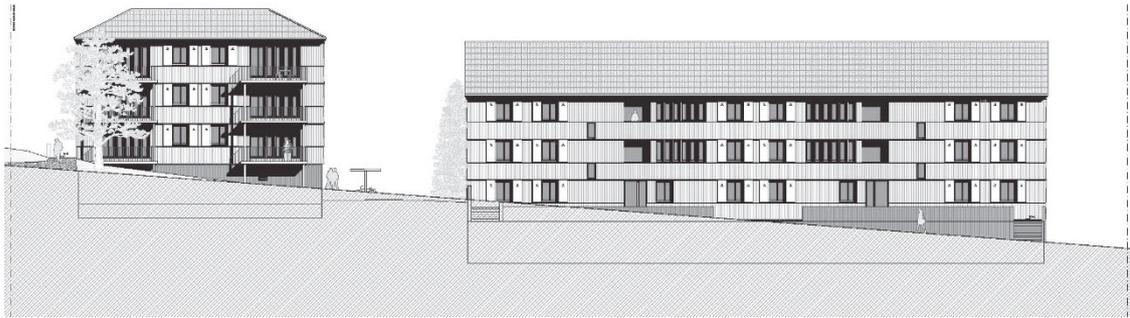
Le projet propose une variété de typologies d'appartements, allant des studios aux appartements de trois chambres, pour répondre à différents besoins et budgets. Les espaces communs sont conçus pour favoriser la vie sociale et le bien-être des habitants.



realisations extérieures

riri rira
CONCOURS DANNEE/LES DE LOGEMENTS LES MOYENNES

1	2	3
4	5	6



façade sud-ouest 1:100



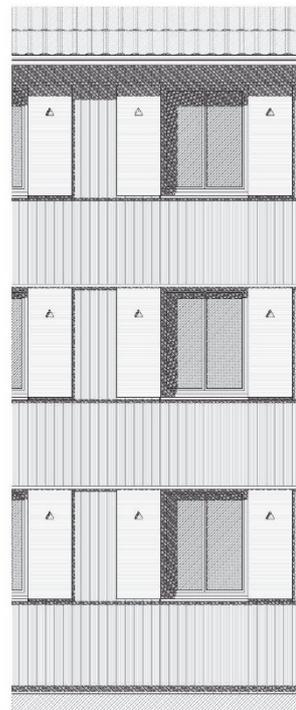
façade sud-est et coupe transversale A-A 1:100

riri rira
CONCOURS DANNEE/LES DE LOGEMENTS LES MOYENNES

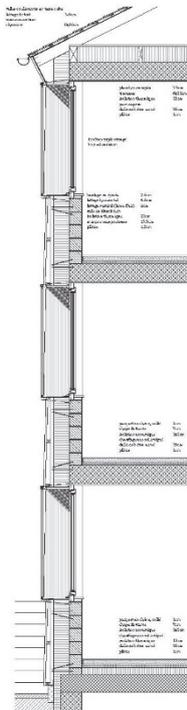
1	2	3
4	5	6



coupe transversale B-B 1:100



coupe transversale C-C 1:100



coupe de détail 1:20

riri rira
CONCOURS D'AMÉNAGEMENT DE LOGEMENTS LES MORNAGES

1	2	3
4	5	6



plan rez-de-chaussée et étage standard 1:100

riri rira
CONCOURS D'AMÉNAGEMENT DE LOGEMENTS LES MORNAGES

1	2	3
4	5	6



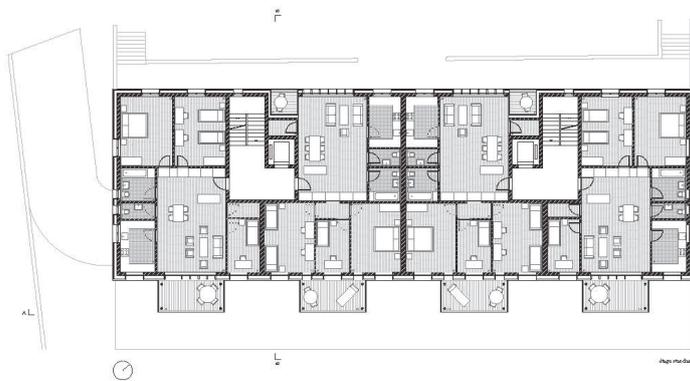
plan rez-de-chaussée et rez-de-cave 1:100



vue aérienne cadastre

riri rira
CONCOURS D'AMÉNAGEMENT DE LOGEMENTS LES MOINGUES

1	2	3
4	5	6



visualisation intérieure séjour volume B

plan Philippe Starobinski et ses clients - échelle 1:100

4^{ÈME} PRIX – 4^{ÈME} RANG :

PROJET N°39. DUETTO

Actescollectifs Architectes SA

Louis-Ruchonnet 1

1003 Lausanne

Les deux bâtiments sont implantés sur le terrain de manière judicieuse et modeste tout en reconnaissant le contexte particulier des dégagements visuels.

Ce sont deux volumes identiques avec des toits à deux pans asymétriques. Ils sont reliés en sous-sol par un parking et des locaux de service qui suivent la topographie du terrain. Le développement du parking sous la zone de jeux devant le local d'accueil n'est pas entièrement convainquant et rationnel.

Un espace extérieur central quelque peu rigide, distribue les deux entrées d'immeubles. Le local d'accueil est bien situé et bénéficie d'un accès séparé.

Les dégagements de part et d'autres des bâtiments permettent d'envisager des traitements paysagers intéressants qui à ce stade sont peu développés.

Le projet propose 28 logements et deux chambres d'hôtes dans les combles qui devraient plutôt être considérées comme des studios.

Les appartements et leur distribution sont intéressants avec parfois des chambres un peu petites. L'orientation des loggias aurait pu répondre à une meilleure utilisation par rapport aux dégagements plutôt qu'à la rigidité symétrique du plan, notamment pour le bâtiment aval dans l'angle nord.

On pourrait regretter que les auteurs du projet n'aient pas tiré parti de la tridimensionnalité de la toiture pour les appartements situés au 3^{ème} étage sous les combles.

D'une manière générale, le système constructif est assez simple et rationnel avec des façades ventilées en bois pré-vieilli. Le raccord façade-toiture serait à parfaire.

D'une manière générale, ce projet présente un potentiel intéressant mais plus d'ambition et de créativité auraient pu valoriser le concept.

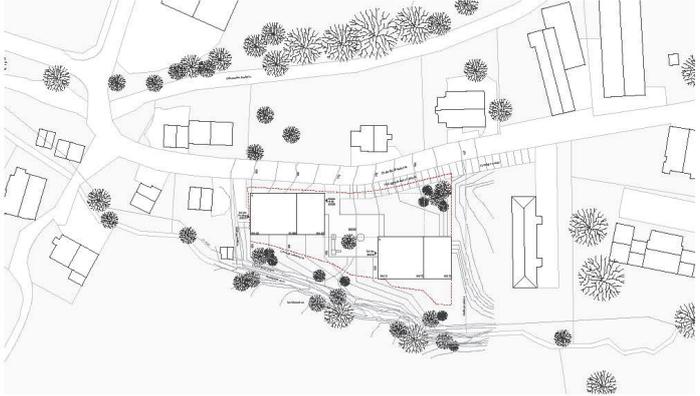


Le projet et son contexte

Deux volumes simples et épurés sont implantés en quinconce au sein d'un terrain plat et rectangulaire, entourés par un espace vert et un parking. Le bâtiment est conçu en deux volumes distincts, situés au Nord et au Sud de l'axe principal d'orientation. Les volumes sont reliés par un passage couvert. Le bâtiment est conçu en deux volumes distincts, situés au Nord et au Sud de l'axe principal d'orientation. Les volumes sont reliés par un passage couvert. Le bâtiment est conçu en deux volumes distincts, situés au Nord et au Sud de l'axe principal d'orientation. Les volumes sont reliés par un passage couvert.

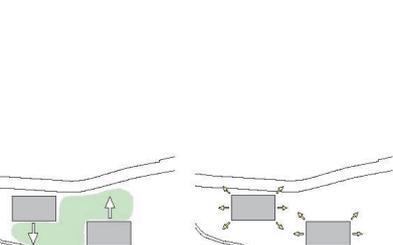
Le volume d'aménagement principal et ses caractéristiques

Le bâtiment est conçu en deux volumes distincts, situés au Nord et au Sud de l'axe principal d'orientation. Les volumes sont reliés par un passage couvert. Le bâtiment est conçu en deux volumes distincts, situés au Nord et au Sud de l'axe principal d'orientation. Les volumes sont reliés par un passage couvert. Le bâtiment est conçu en deux volumes distincts, situés au Nord et au Sud de l'axe principal d'orientation. Les volumes sont reliés par un passage couvert.



Le volume d'aménagement principal et ses caractéristiques

Le bâtiment est conçu en deux volumes distincts, situés au Nord et au Sud de l'axe principal d'orientation. Les volumes sont reliés par un passage couvert. Le bâtiment est conçu en deux volumes distincts, situés au Nord et au Sud de l'axe principal d'orientation. Les volumes sont reliés par un passage couvert. Le bâtiment est conçu en deux volumes distincts, situés au Nord et au Sud de l'axe principal d'orientation. Les volumes sont reliés par un passage couvert.



Typologie

L'étage type est composé de quatre à cinq unités d'habitation de deux chambres.

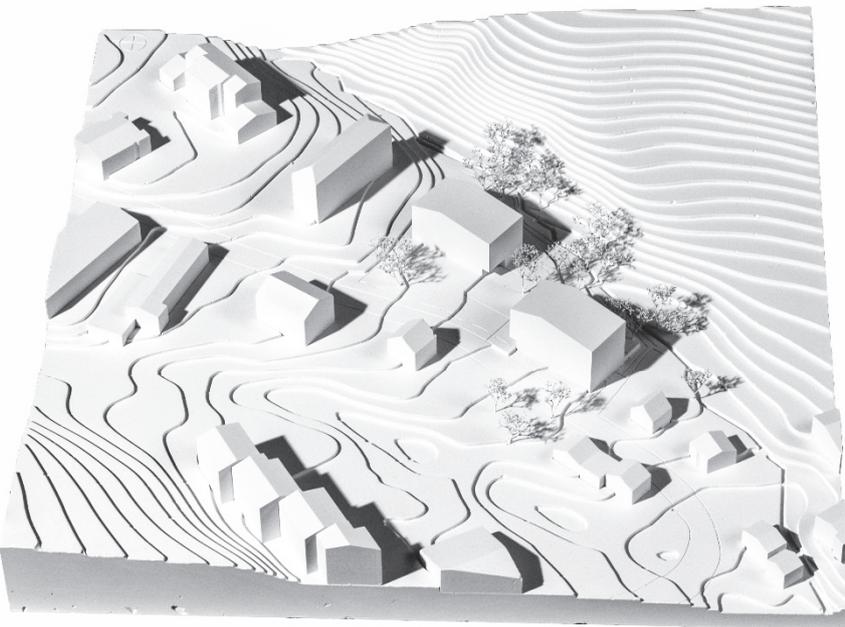
Le volume d'aménagement principal et ses caractéristiques

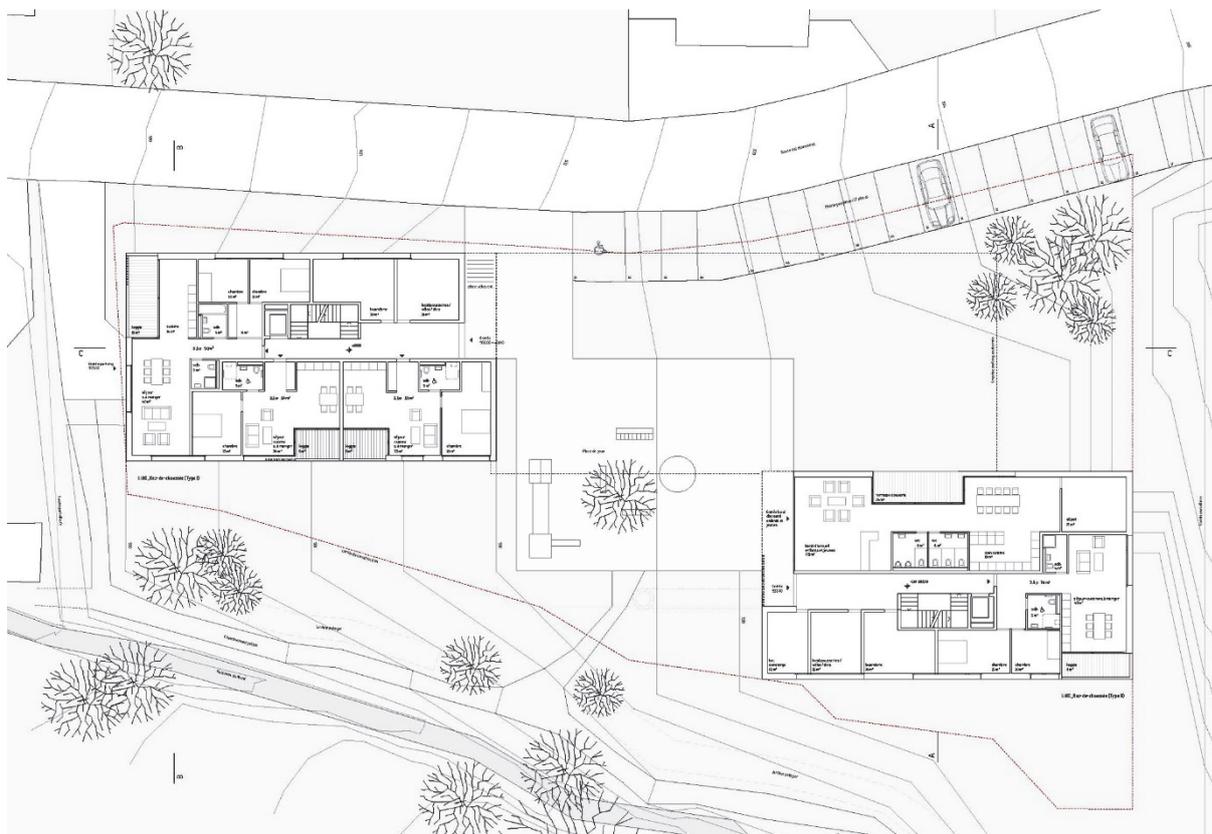
Nombre de logements	40
Nombre de 1S0	8
Nombre de 1S1	8
Nombre de 1S2	8
Nombre de 1S3	8
Nombre de 1S4	8
Nombre de 1S5	8

Le plan au premier étage aménagé est réparti de la manière suivante :

TYPE I :	3,50	3,50	2,50
TYPE II :	4,00	4,00	2,50
TYPE III :	4,50	4,50	2,50
TYPE IV :	3,50	3,50	2,50
TYPE V :	3,50	3,50	2,50
TYPE VI :	4,50	4,50	2,50

CONCOURS IMMOBILIER DE LOGEMENTS LES MOHAIRES





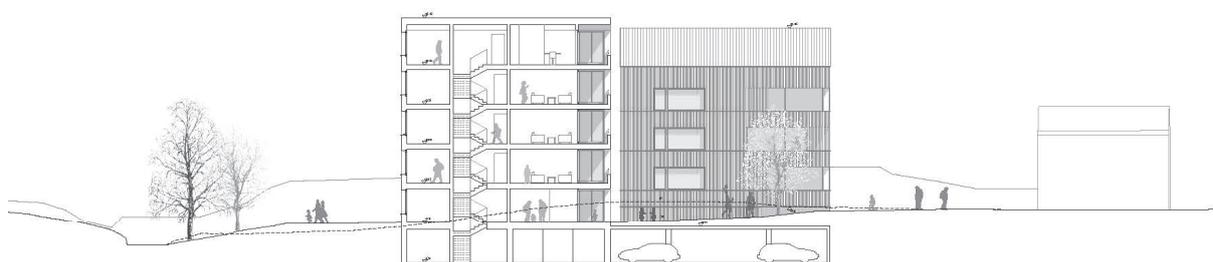
CONCOURS IMMEUBLE DE LOGEMENTS LES MONNAIRES

DUETTO 

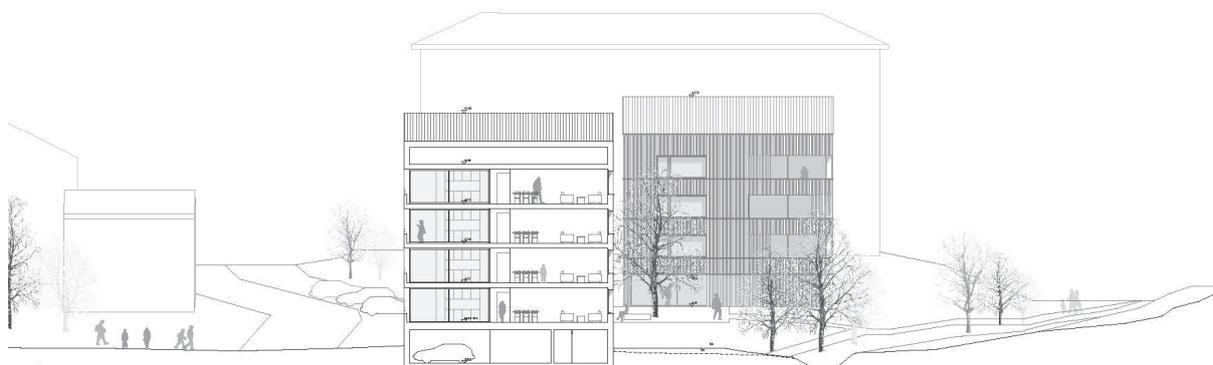


CONCOURS IMMEUBLE DE LOGEMENTS LES MONNAIRES

DUETTO 



1/200



1/200

CONCOURS IMMEUBLE DE LOGEMENTS LES MONNAIRES

DUETTO

Architecture Plurielle

Boulevard Carl-Vogt 101

1205 Genève

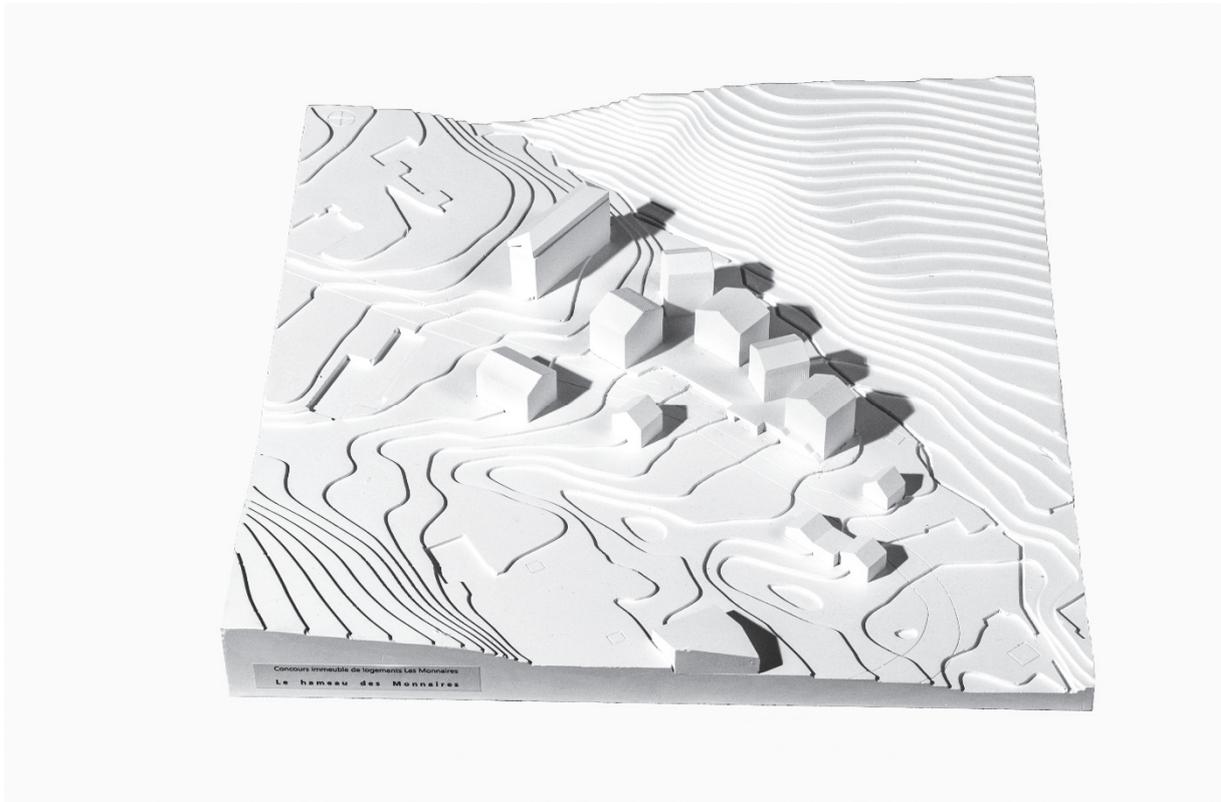
Le projet Hameau des Monnaires procède par la fragmentation du programme en cinq volumes. Il tente ainsi de s'intégrer au bourg de Château-d'Oex par sympathie d'échelle, poursuivant l'image des bâtisses villageoises discontinues. Les quatre premiers volumes s'implantent selon l'axe sinueux de la rivière bordant le site. Ils se placent à l'endroit où le terrain forme une légère crête. Le cinquième volume contredit ce principe et se trouve en amont du site dans une position frontale au pied de la barre de logement. Le parking et les espaces secondaires forment un socle apparent qui relie les différents bâtiments. Ce geste rend ambigu la lecture du projet. Il hésite entre une approche paysagère avec des monolithes enfoncés dans le terrain meuble à l'image des fenils et une attitude plus urbaine avec des prolongations construites sous forme d'esplanades, de places, etc. Le mur d'entrée du parking a pour effet de mettre les habitations sur un podium, reléguant la route à une simple desserte technique, refusant toute courtoisie publique.

Chaque volume est de même nature mais d'empreinte différente afin d'introduire une déclinaison des typologies et une certaine vibration tectonique. Ils s'organisent à partir d'une cage d'escalier/ascenseur simple et compacte distribuant généralement un ou deux appartements par niveau. Ce dispositif débouche sur une intéressante variété de logements allant du studio au 4.5p ; chacun bénéficiant d'une double orientation traversante, y compris les studios. Par contre les faces voisines entre les volumes ne sont pas exploitées. Elles sont laissées pratiquement aveugles, connotant négativement l'espace extérieur à leur pied.

Au niveau du traitement architectural, si l'image de la maison est reconnaissable par sa silhouette, elle perd de sa netteté au niveau de la matérialité et des détails. Elle oscille entre l'expression de monolithes (ce que disent les plans avec les angles tournant) et celle d'infrastructures (ce que disent les images de synthèse avec une sorte de profil de béton extrudé occupé par un remplissage plus délicat). Le système constructif est simple et efficace.

Le concept d'implantation a de lourdes implications au niveau du développement durable et de l'économie de la construction. Le socle étendu entre les bâtiments demande des terrassements, des fondations et des étanchéités complémentaires. La fragmentation des volumes entraîne la multiplication des noyaux de distribution (5 ascenseurs au lieu de deux dans le cas du projet lauréat (augmentation du coût de construction et d'entretien). Le noyau de distribution prend trop de place à chaque niveau. Finalement, le rapport entre les surfaces utiles et le développement des façades est très peu favorable.

Le Hameau des Monnaires montre les limites d'une attitude consistant à fragmenter au maximum le programme. Son échelle permet de se fondre dans le contexte, mais face aux besoins de densification du territoire, il ne répond pas de manière convaincante aux autres facteurs économiques et typologiques.



Le hameau des Monnaies
Un village dans le village

Tel un vieux hameau, les bâtiments ont été par leur implantation une multitude d'espaces extérieurs variés proches aux rencontres des habitants.
Les perspectives drôles entre les murs moyennes créent et recréent un va-et-vient des éléments du paysage. Un nouveau regard s'offre sur ce lieu et ses qualités. Le hameau par ses intégrations amène dans le site, villages du paysage et la multitude de l'architecture existante. Une approche contemporaine respectueuse de l'environnement existant.

Des petites places formées autour avec le dégroupement de l'implantation animée tout ensemble autour les courtes. Les cheminement des habitants se créent. Les habitants peuvent s'approprier cette variété d'espaces. Cet aménagement offre une diversité privilégiée entre les bâtiments, la lumière, le vent et la possibilité de voir. C'est un village avec à la fois des possibilités de rencontres et d'intimité privée.

En dialogue avec les « chalets » de Châtillon d'Olla, les immeubles s'apparentent à de grandes maisons qui rassurent de 4 à 8 logements.
Les façades intègrent le langage de ces chalets. Un mur épais fermé assure une façade en bois perméable de fenêtres. Le plan reprend les dimensions habituelles de ces habitations. Les parties des sols sont respectées.

Une implantation libre

Chaque immeuble se différencie par son orientation et par ses façades.
Cette implantation est rendue possible grâce au plan tréflé des appartements qui s'ouvrent dans différentes directions. La zone jour du séjour est clairement séparée de la zone nuit privée. Les appartements proposent des espaces habitables larges.

Le choix de mixer les façades que sur les pignons permet d'implanter les bâtiments proches les uns des autres. Cette proximité est rendue possible grâce aux murs moyens sans eux droits.

Des vues variées distinguant ainsi les appartements les uns des autres.

Les façades variées

Deux éléments composent les façades: les murs moyens en reconnaissance et les pignons: des prises de jour translucides et ponctuelles agencées sur les murs moyens.

Un langage varié selon chaque type de bâtiment s'orne avec l'hétérogénéité de l'architecture en matériaux.

Les plans structurés

Sous une apparence désordonnée, cette implantation est très structurée. Les plans respectent les mêmes principes dans les 3 types d'immeubles.
Au niveau du rez de chaussée / sous-sol, se trouve l'espace pour les jeunes ainsi que les caves et les parkings.

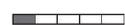
Une maquette illustre les parkings selon l'implantation des immeubles. La disposition des pignons est clairement séparée de celle des volumes.



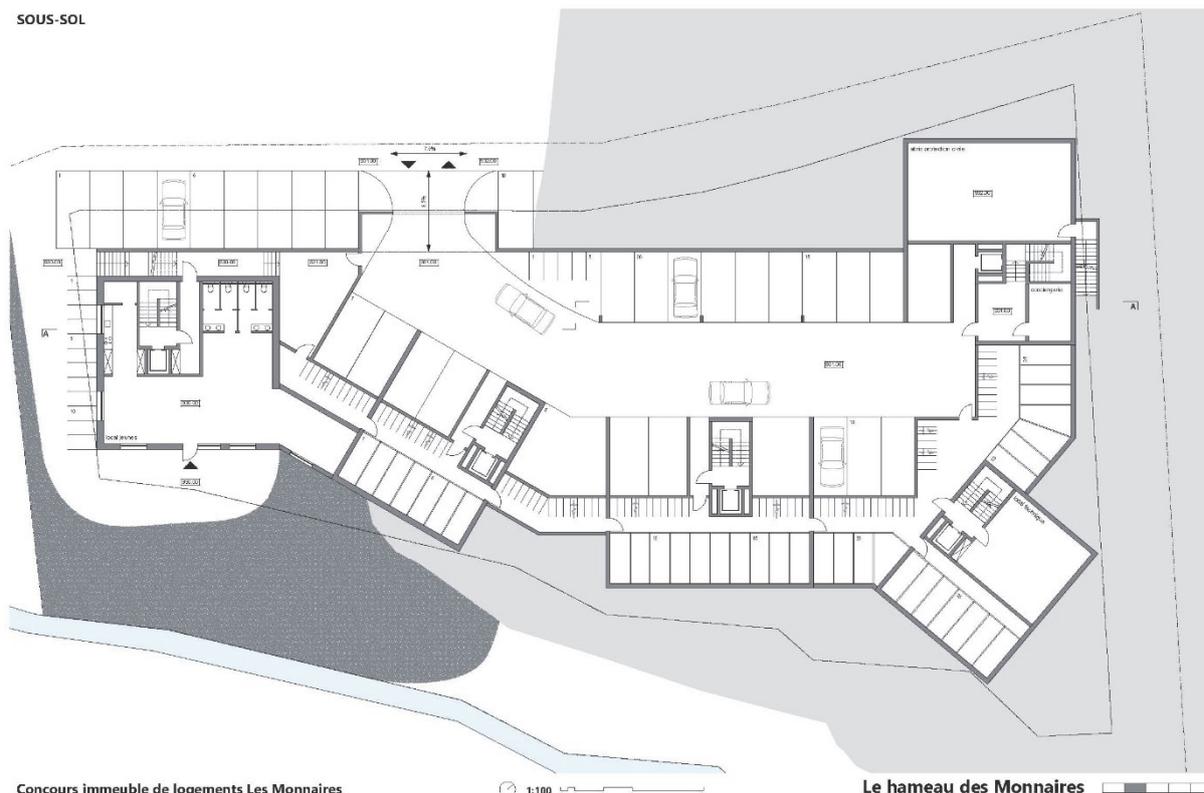
Concours Immeuble de logements Les Monnaies



Le hameau des Monnaies



SOUS-SOL



Concours immeuble de logements Les Monnaies

1:100

Le hameau des Monnaies



REZ-DE-CHAUSSEE



Concours immeuble de logements Les Monnaies

1:100

Le hameau des Monnaies





6^{ÈME} PRIX – 6^{ÈME} RANG :

PROJET N°28. 1001 PATTES

Atelier d'architecture Jacques Ayer

Route de Chantemerle 64

1763 Granges-Paccot

Les auteurs de ce projet proposent une barre implantée au sud-est du terrain le long du ruisseau.

Cette implantation laisse un dégagement généreux en amont de la route des Monnaires et offre une belle orientation pour la façade principale.

Cette barre est formée de trois bâtiments mitoyens qui suivent la topographie du terrain et qui s'articulent en toiture et en plan. La volumétrie générale est très importante et hors échelle par rapport au contexte de Château-d'Oex. Le bâtiment existant au nord de la parcelle ne devrait pas servir de référence !

Un parking horizontal avec son accès en aval de la parcelle distribue les 3 cages d'escaliers. Il est très peu rationnel, certaines places sont impraticables et l'ensemble nécessite une excavation beaucoup trop importante. L'organisation des caves concentrées sur une seule cage d'escaliers est difficilement acceptable du point de vue fonctionnel.

Les logements sont accessibles par trois entrées généreuses, voir trop généreuses avec des propositions de locaux vélos, concierges et déchetteries tout sauf rationnels par rapport à l'usage.

Le local pour les jeunes est grand et peu convaincant.

D'une manière générale les propositions d'organisation des appartements sont intéressantes et généreuses avec une bonne répartition entre les parties jour et nuit. La typologie traversante des appartements est intéressante, dénote une belle spatialité et netteté d'implantation dans le site.

Les balcons en façade sud-est sont très généreux et bien situés par rapport à la vue et aux dégagements, par contre, leur faisabilité constructible devra être démontrée au niveau statique !

Les loggias en façade nord-ouest augmentent artificiellement le volume du bâtiment sans lui apporter une vraie valeur ajoutée.

Les trois appartements dans les combles ne sont pas aboutis et les balcons baignoires sont fortement déconseillés à une altitude de 1000 mètres, un balcon en façade Sud-Est aurait pu être exploité.

Les propositions de traitement des façades en bois n'amènent aucune proposition particulière et vont certainement très mal vieillir. Le volume bâti est très important et malgré le fait que le projet propose 32 logements, l'investissement serait conséquent.



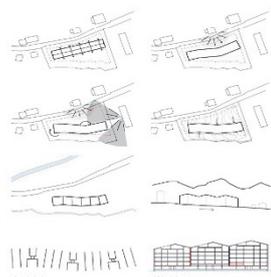
Le parti pris du projet consiste à développer 32 appartements au sein d'un volume en barre dont la forme s'adapte aux conditions particulières du site selon la topographie, le contexte paysager, les différents regards avec les constructions environnantes et l'optimisation du potentiel d'insolation des logements.

Ces derniers sont organisés par paliers successifs permettant aux plans de toiture de suivre un mouvement descendant écopant le plan naturel du site. Ces plans s'accrochent solidement avec le panorama environnant en créant un environnement à vivre avec les bâtiments voisins en leur offrant un déplacement visuel optimal. Les espaces s'ajoutent en fonction de la topographie du terrain permettant à l'ensemble de suivre naturellement et de manière évidente le niveau du site.

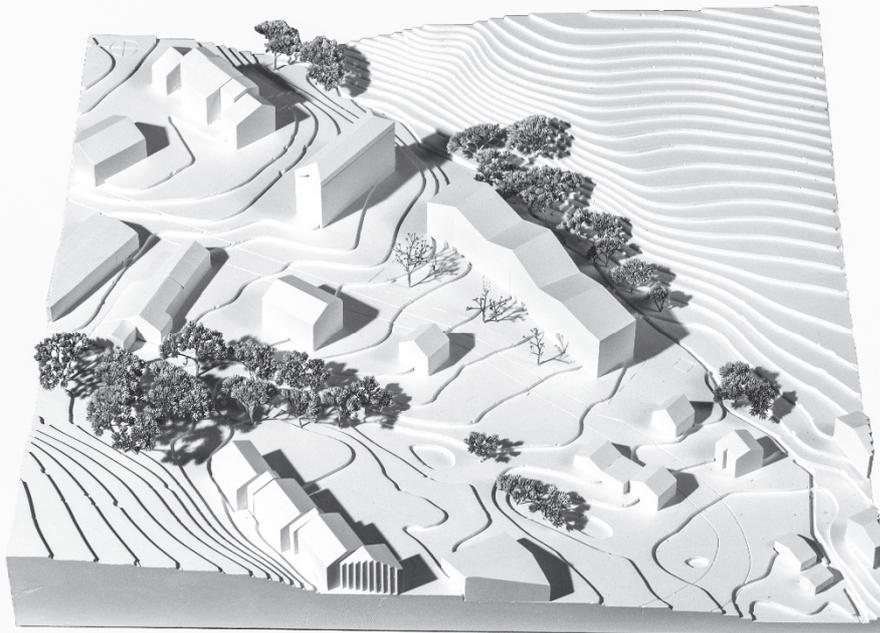
Les espaces extérieurs sont différenciés avec, côté route, les zones publiques de rencontre et de mixité, côté ruelles, des espaces au calme dédiés au repos et à la détente.

La création d'une barre permet l'aménagement d'appartements traversant idéalement orientés nord-sud / sud-est pouvant profiter de vues sur le paysage et de conditions d'insolation idéales. Pour ce qui est par rapport aux petites loges et de petites loges sur la façade nord-ouest protègent les chambres des nuisances extérieures par le tracé et l'utilisation des espaces extérieurs publics, notamment la place de jeux attenante au local pour les jeunes du village.

La composition structurale de l'ensemble est faite d'une ossature de lames en béton horizontales à la manière de voiles sur lequel le façonnage de l'ensemble, chaque étage se superpose de manière identique, y compris le parking ce qui contribue à limiter les coûts de construction. La façade est recouverte par un bardage en bois pouvant s'accrocher harmonieusement avec la matérialité des chaises voisines. Le rôle protecteur de la toiture en cuivre est sciemment accentué par son rabattement sur les façades pérennes, tout en offrant une conclusion élégante au volume.

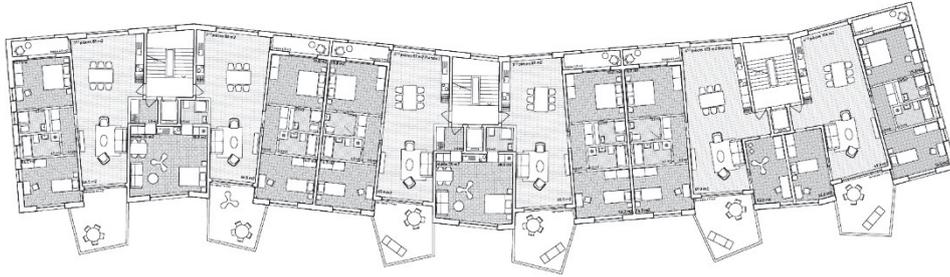


1001 coupe
Coupure verticale de l'ensemble LES MOULURES



Plan 1er étage

1:100



élévation sud-est

1:100



1031 parties
Concours immobilier de logements LES MOULINIÈRES

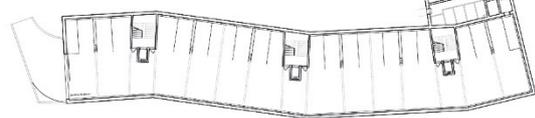
détail constructif

1:20



Plan parking

1:200



Plan sous-sol

1:200



Plan 2ème étage

1:200



Plan 3ème étage

1:200



Plan combles

1:200

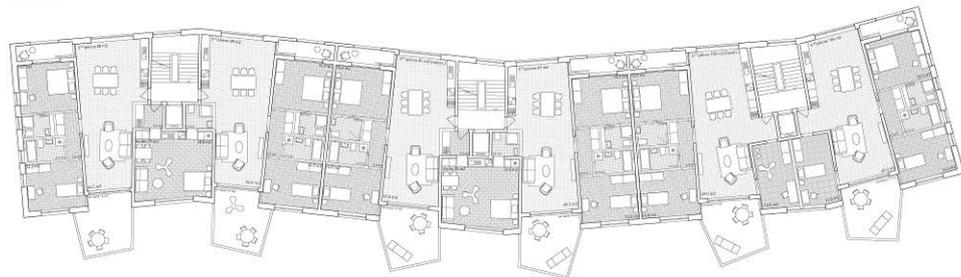


1031 parties
Concours immobilier de logements LES MOULINIÈRES



1001-paliss
Concours immobilier de logements LES MOISSAURES

Plan 1er étage



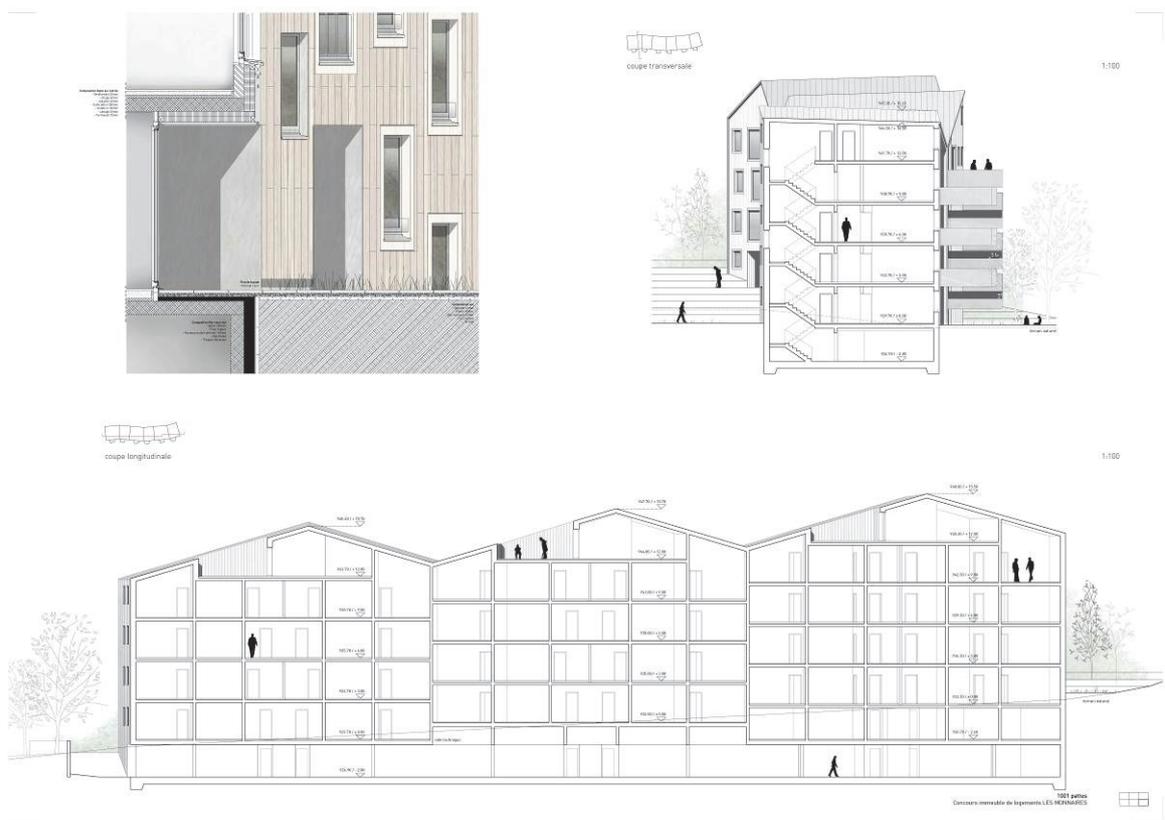
1/100

élévation sud-est



1/100

1001-paliss
Concours immobilier de logements LES MOISSAURES





Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments
naturels du Canton de Vaud
Avenue du Général-Guisan 56, 1009 Pully
Tél. 058 721 21 21
Fax 058 721 21 23
Site web : www.eca-vaud.ch

Edition 01, Pully, le 8 décembre 2014